

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2023

DELIBERATION 2023-02-12

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DU MENHIR

L'an deux mille vingt-trois, le huit février, à neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 02 février 2023

Date d'affichage : 02 février 2023

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Simon DE MEYER, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Christian PETITFRÈRE à Anne DELAROCHE

Morgane LOAEC à Ingrid MORVAN

Aurélie MESLET à Catherine ANDRIEUX

Marie-Françoise VOXEUR à Jacques GOSSELIN

Marie FOURN à Céline SENECHAL

Monsieur Pierre BODART a été nommé secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DU MENHIR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M57,

Considérant les dépenses à couvrir en investissement et en fonctionnement,

Considérant que le Compte Administratif 2022 du budget annexe du lotissement du Menhir présente :

- un excédent de la section de fonctionnement de 181 218.97 €
- un excédent de la section d'investissement de 423 830.48 €

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'affecter l'excédent de la section de fonctionnement de 181 218.97 € au compte 002 – « Résultat de fonctionnement reporté »,
- D'affecter l'excédent d'investissement de 423 830.48 € au compte 001 – « Résultat d'investissement reporté ».

Avis de la commission :

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Abstentions : Mesdames et Messieurs Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM et Emmanuel MORUCCI

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 09 FEVRIER 2023

Le Maire,
Fabrice JACOB



Le secrétaire de séance,
Pierre BODART

